

**7èmes RENCONTRES PROFESSIONNELLES  
REGIONALES DE LA RESTAURATION COLLECTIVE  
BIO, LOCALE ET DE QUALITE  
Poitiers - Futuroscope (86), le 23 novembre 2022**

A retourner complété & accompagné de l'acompte &/ou caution à :  
INTERBIO N-A – 6, Parvis des Chartrons-33000 Bordeaux

**REJOIGNEZ L'ESPACE  
NOUVELLE-AQUITAINE**  
Date limite d'inscription :  
**09/09/2022**  
Contact :  
Julien LAYRISSÉ  
j.layrisse@aana.fr

Raison Sociale : .....  
Nom : ..... Prénom : .....  
Fonction : ..... Tel / Mobile : .....  
Adresse : .....  
Code postal : ..... Ville : .....  
N° SIRET : ..... TVA intercommunautaire : .....  
E-mail du contact pour cette opération : .....  
Site Web : .....  
Produits présentés : .....

- Je souhaite prendre part à ces rencontres au Futuroscope (Poitiers - 86) le 23 novembre 2022, pour y présenter ma gamme de produits dédiés à la restauration collective. Je m'engage à être présent au moins sur l'ensemble de la plage horaire d'ouverture du salon des fournisseurs, soit de 9h00 à 14h30.
- J'envisage de participer aux ateliers décryptage / témoignages / démos culinaires (choix non définitif).
- Je suis adhérent Interbio N-A, AANA ou à une tête de réseau partenaire.....** ..... **Gratuit.....**  
(Interbio N-A, AANA, Aria N-A, La Coopérative Agricole N-A, Interbev N-A, APFELSO, FRAB NA, Agrilocal, RESALIS, INTERFEL, AFIPAR, INPACT, FRCUMA, Collectif fermier, FRCAP)

**CAUTION A VERSER € .....150,- €**

- Je ne suis pas adhérent des structures citées ci-dessus** ..... **300 €HT**

**ACOMPTE A VERSER € .....180,- €**  
**+ CAUTION A VERSER € .....150,- €**

**Offre valable sous réserve de la tenue effective de l'événement dans sa forme initiale et en considération des mesures nationales ou internationales liées à la crise sanitaire COVID19.**

**MODALITES DE PAIEMENT :** Paiement d'un acompte (selon type d'exposant) et d'une caution à l'ordre d'INTERBIO N-A. Aucune inscription ne sera prise en compte sans le versement de la caution et de l'acompte (selon type d'exposant - 2 chèques séparés, svp). La caution ne sera encaissée qu'en cas d'annulation tardive ou de dégradation du matériel mis à disposition.

*En cas d'annulation par l'exposant : Merci de prévenir le plus tôt possible de toute annulation, svp. Toute annulation au-delà du 23 septembre 2022 entrainera l'encaissement de la caution, ainsi que de l'acompte, sans remboursement possible. Une facture vous sera alors adressée.*

Nom du signataire : .....

Fonction : .....

Date : .....

**Signature + cachet de l'entreprise obligatoire**